



N° 1046-20/UAC/SG/VR-AA/SEOU

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC) COMMUNIQUE :

Il est organisé à l'intention des personnes ne justifiant pas du Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ou en dispense par le Vice-Rectorat en charge des Affaires Académiques, mais désireuses de poursuivre leurs études à l'Université d'Abomey-Calavi, un test de sélection dénommé Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU).

Le candidat à l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU) choisit de passer le test dans l'une des quatre séries ou options ci-après :

- **L'option A1 ou ESEU A1** qui permet de poursuivre les études dans le domaine littéraire ou des langues à la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Culture (FLLAC) ou dans celui des sciences humaines à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), les études juridiques à la Faculté de Droit et de Science Politique (FADESP) ou les études économiques à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG).
- **L'option A2 ou ESEU A2** qui est ouverte aux titulaires de la Capacité en Droit, mais qui ne remplissent pas les conditions académiques d'inscription à l'Université.
- **L'option B ou ESEU B** qui donne accès aux études universitaires scientifiques générales.
- **L'option C ou ESEU C** exclusivement ouverte aux titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI) ou du Diplôme d'Etat de Sage-Femmes (DESF) n'ayant pas le Bac et qui donne accès aux études dans les domaines couverts par les entités à savoir : la Faculté des Lettres Langues, Arts et Culture (FLLAC), la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), la Faculté de Droit et de Science Politique (FADESP), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) et la Faculté des Sciences et Techniques (FAST).

Peuvent faire acte de candidature les personnes des deux sexes âgées **d'au moins vingt cinq (25) ans, justifiant de deux années d'activités professionnelles.**

L'Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU) comporte deux types d'épreuves :

Une épreuve orale et trois (3) épreuves écrites.

L'épreuve orale est subie uniquement par les candidats des options A1, B et C. Elle donne accès aux épreuves écrites. Les épreuves écrites se présentent comme suit :

Pour l'option A1 :

- 1- une épreuve de Culture Générale prenant la forme d'une dissertation en langue française sur un sujet d'ordre général ou d'une contraction de texte ;
- 2- une épreuve de Langue Vivante au choix entre l'Anglais, l'Allemand ou Espagnol ;
- 3- au choix du candidat, une épreuve :

- * de Géographie,
- * d'Histoire, ou
- * de Mathématiques.



Programme des classes de Terminale A

Pour l'option A2 :

- 1- Droit Civil ;
- 2- Droit Constitutionnel ; et
- 3- Economie Générale.



Programme de Capacité en Droit

Pour l'option B :

- 1- Epreuve de Culture Générale (Dissertation ou Analyse de texte) ;
- 2- Epreuve de Mathématiques (Programme de la classe de Terminale D) ;
- 3- Au choix du candidat, épreuve :

- * de Physique,
- * de Chimie, ou
- * de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT).



Programme de la classe de Terminale D

Pour l'option C :

- 1- Epreuve de Culture Générale (Dissertation ou Contraction de texte) ;
- 2- Epreuve d'Anglais (Programme de la classe de Terminale D) ;
- 3- Au choix du candidat, épreuve :

- * de Géographie,
- * d'Histoire,
- * de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), ou
- * de Mathématiques.



Programme de la classe de Terminale D

Le dossier de candidature doit comporter :

- 1) une demande manuscrite, datée et signée du candidat, précisant l'option dans laquelle il a choisi de composer ainsi qu'un numéro de téléphone où il est joignable ;
- 2) une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou de la fiche individuelle d'Etat-civil ;
- 3) une copie légalisée de l'attestation du Brevet de Premier Cycle (BEPC) ou équivalent ;
- 4) une attestation de non-inscription au Baccalauréat délivrée par l'Office du Baccalauréat ;
- 5) une attestation de travail ;
- 6) une copie légalisée du diplôme de Capacité en Droit pour les candidats de l'option A2 ;
- 7) le récépissé de versement des frais d'inscription s'élevant à dix mille (10.000) francs CFA sur le compte **ECOBANK, UAC/ESEU n°110069706005** ;
- 8) une notice individuelle ou fiche de renseignements à retirer au Vice-Rectorat en charge des Affaires Académiques (Rectorat Annexe), sur présentation du récépissé de la banque. Soigneusement remplie, cette notice sera insérée dans le dossier de candidature ;
- 9) une photo d'identité récente sur support CD ROM, format JPEG.

Ledit examen se déroulera sur le **Campus Universitaire d'Abomey-Calavi** selon le calendrier ci-après :

- **Epreuve orale : Mercredi 13 mai 2020 à 8 Heures**
- **Epreuves écrites : Vendredi 15 et samedi 16 mai 2020 à 8 Heures.**

Les dossiers complets doivent être déposés au plus tard le **jeudi 30 avril 2020** au Secrétariat Administratif du Vice-Rectorat en charge des Affaires Académiques à Abomey-Calavi. Tout dossier incomplet sera purement et simplement rejeté.



Bon à diffuser :

Le Recteur,

Professeur Maxime da CRUZ